

le bulletin

Sacieres- st- Martin

Janvier 2019

N° 71

Le mot du Maire

Tout d'abord, le conseil municipal et moi-même nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2019 ainsi qu'à ceux qui vous sont chers.

A Sacieres cette année commence par le recensement. Cette action est toujours importante pour nous car elle nous permet d'avoir connaissance de la population et de l'habitat. Les résultats permettent notamment l'octroi des dotations de l'état.

Aussi je vous demande de réserver le meilleur accueil à Céline DESMOUSSEAU, agent recenseur . Depuis quelques années nous observons une forte migration dans la commune: des familles partent et d'autres arrivent . J'en profite pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants et qu'ils n'hésitent pas à se faire connaître auprès de la Mairie .



Citations :

“Les pauvres ont la glace en hiver et les riches en été.”

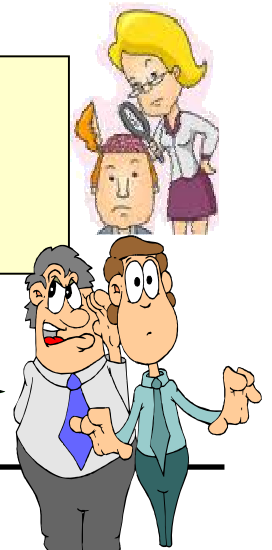
“Le plus bel hiver du monde ne peut donner que le froid qu'il a !” Pierre Dac

“Hiver n'est bon que pour les choux, Où qu'à faire gagner la toux.”

**DATES
Importantes**

23 Mars : diner spectacle à Sacieres
Avril : Pâques pour les enfants de Sacieres
5 Mai : Entretien de printemps à Chéniers
18 Mai : concours de pétanque à Chéniers

Et si on y allait !





CEREMONIE 11 NOVEMBRE

Sacierges ST Martin

Avec son accord, nous reproduisons ici le message d'un résident de la commune, relatif au film qui a été projeté en salle des fêtes à l'issue de la cérémonie d'hommage au monument aux morts

Monsieur le Premier Adjoint,

Merci de bien vouloir transmettre à votre fils mes félicitations et (de ce que j'ai pu noter de mes échanges avec d'autres personnes lors du pot de l'amitié) celles, unanimes, des personnes présentes, pour la qualité du montage vidéo qu'il a réalisé, et qui a été projeté après la cérémonie d'hommage au monument aux morts de la commune.

Ces remerciements et félicitations s'adressent également à celles et ceux, cité(e)s dans le film, qui ont travaillé de longs mois sur le projet au niveau des recherches, lesquelles ont permis de retrouver avec précision les endroits où les 47 jeunes hommes de la commune dont les noms figurent sur le monument aux morts, avaient été amenés à donner leur vie pour la défense de leur pays, et de réaliser ce superbe hommage.

Ce montage sur la Grande Guerre et ses grandes batailles, avec inclusion des noms des 47 enfants de la commune "Morts pour la France", est particulièrement réussi. Le choix des images, parfois rudes, l'enchaînement et le rythme des séquences vidéo, la justesse des commentaires, et le ton de ces commentaires notamment, font de ce document un témoignage du niveau des meilleurs documentaires sur le sujet. Outre la qualité technique de ce montage, on doit relever son côté émouvant ; on a pu voir nombre d'anciens, mais aussi des plus jeunes, sortir leur mouchoir pour essuyer quelques larmes versées au rappel de ce qu'ont vécu ces jeunes hommes, devant parfois subir des tirs d'artillerie d'une violence inouïe, et parfois envoyés, pour certains assauts tout au moins, de façon inconsidérée à la « boucherie », comme cela a été rappelé dans le film.

Encore Bravo et Merci à toutes les personnes impliquées dans ce magnifique hommage.



Ce 11 novembre une bonne partie des habitants de la commune se sont réunis autour du monument aux morts de Sacierges st Martin. Plus de 120 personnes, un record de participation. Tout le conseil municipal était présent. Un bel hommage à tous ces sacrifiés de la guerre de « 14-18 ». Après le visionnage du film relatant le calvaire des enfants de la commune morts pour la France, un apéritif nous a été servi par Mr le Maire et son conseil. Merci à tous.



NOËL à SACIERGES

Le comité des fêtes de Sacierges a cette année accueilli le père Noël dans la salle des fêtes de Chéniers. Plus de 15 enfants se sont partagé tous les jouets contenus dans sa grande hotte. Mr le Maire était là, en compagnie de certains de ses conseillers pour recevoir les enfants et parents de la commune. Un excellent goûter clôtura cette belle après-midi.



Mise en place d'un ALGECO



Dans le hangar municipal mise en place d'un Algeco , bungalow de chantier qui servira de salle aux cantonniers de la commune .Il est équipé d'un coin WC et lave mains ,d'une douche , et d'une salle pour se changer et stocker leurs vêtements , cet équipement était nécessaire et obligatoire .



Repas de l'amitié



Il y a eu une erreur dans les vestes , une personne a pris une veste qui n'était pas la sienne ,merci de vérifier ; pour toute information adressez vous à la Mairie .

Beaucoup de monde présent pour ce repas de l'amitié 2019 . Monsieur le maire Th BERNARD a présenté ces vœux à tous ces administrés et a porté un toast à Mr SOULETTE le doyen de notre commune . Certains adjoints et conseillers municipaux , Mmes LAMOUREUX , RENVOISE, Mrs PRINCE, BARITAUD ,AXISA ainsi que les employés communaux ,ont honoré nos aînés de par leurs présence .

Merci à tous et à l'année prochaine . Une primevère a été offerte à toutes les dames présentes. Un colis sera offert à certaines personnes qui n'ont pu malheureusement se déplacer .

Téléthon

140 brioches vendues dans notre commune au profit du téléthon , ,un montant de 311 € récolté cette année grâce au travail de vente de nombreuses personnes . Merci à tous ces participants et à tous ces acheteurs pour leur geste . La somme remise au profit du téléthon par l'ex- canton de Saint Benoit du Sault est de 29239,94 €

GALETTE DES ROIS



Sous le prétexte de la galette des rois, nous sommes ici pour nous souhaiter les uns les autres , une bonne et excellente année 2019. Merci à tous ceux et celles qui participent d'une façon ou d'une autre aux différentes animations du village, par leur implication physique, par leurs gâteaux et autres douceurs pour soutenir les « travailleurs » par leur présence quand quelque chose se passe à Chéniers . Merci donc aux bénévoles nombreux et variés qui œuvrent pour garder ce village vivace, agréable et convivial .Merci à celles et ceux qui ont illuminé ou décoré leurs maisons pour les fêtes .



Veillée de Noël

Une belle soirée de Noël en l'église de Sacierges St Martin . Beaucoup de monde avait investi ce lieu pour chanter et fêter la naissance de Jésus . Les enfants présents ont apporté des bougies près de la crèche . Une belle initiative ,grâce à certaines bénévoles que l'on ne manquera pas de remercier . Une belle envolée de cloche clôtura cette belle cérémonie .



INSEE



RECENSEMENT DE LA POPULATION DU 17 JANVIER AU 16 FEVRIER 2019.

Le recensement est effectué par Céline Demousseau., Elle se présentera chez vous pour vous donner les informations avec les codes par internet ou les formulaires pour la version papier si vous le préférez. Merci de lui faire un bon accueil. Le recensement est anonyme et obligatoire.



ENCOMBRANTS

La commune rappelle qu'il ne faut pas déposer les encombrants sur les emplacements réservés aux dépôts de poubelles . Posez les sacs noirs ,les sacs jaunes ,dans les conteneurs noirs et jaunes , les verres dans le conteneur à verre , les journaux et publications dans leurs conteneur . Le reste de vos encombrants doivent être déposés à la déchèterie de votre communauté de communes qui se situe sur la route de St Benoit à Chaillac . Si toutefois vous ne tenez pas compte de ce message, ces encombrants seront rapportés chez vous par les cantonniers de la commune .

Collecte poubelles des jours fériés 2018

Pâques 2/4 jeudi 5 ;
fête du travail 01/5 jeudi 3 ;
Victoire 1945 8/5 jeudi 10 ;
Ascension 10/5 jeudi 10 ;
Pentecôte 21/5 Jeudi 24 ;

L'Assomption 15/08 Jeudi 16 ;
Toussaint 01/11 mercredi 31 ;
Noël 25/12 jeudi 27 .

A NOTER

BIBLIOTHEQUE DE Sacierges
Ouvrte tous les dimanches matins de :
11h à 12h
Et mercredi de **17 H à 19 H**
Accessible gratuitement à tous
Adresse : Chéniers



HORAIRES

La Mairie sera ouverte au public
Lundi : 9H à 12H et 13H30 à 16H30
Mardi : 9H à 12H
Jeudi : 9H à 12H
Vendredi : 9H à 12H et 13H30 à 16H30

Numéros d'URGENCES
SAMU 36 LE 15
Secours Urgences le
le 15 , le 18, le 112
Gendarmerie le 17



Si vous n'avez pas reçu le bulletin chez vous demandez le à la Mairie , merci

SALLE DES FETES DE SACIERGES SAINT MARTIN

SAMEDI 23 MARS 2019
19H30

Diner spectacle
NOS BELLES ANNEES 70/80
4h de show en live
Avec
Stephane Morias et ses Danseurs
Karen G Fabrice Mélite Mélante
Milville Piss

Entree - Couscous - Fromage - Dessert - Cafe
RESERVATIONS au 02 54 47 56 74 - 06 60 34 71 32

site internet

Vous pouvez dès à présent aller surfer sur le site de la Mairie :

WWW.mairie-sacierges.com

Vous y trouverez toutes les activités présentes dans votre commune . Beaucoup d'informations venant de votre Mairie et de certains habitants quand ils le désirent . Le bulletin municipal sera lui-même en ligne . Si vous voulez faire passer des messages via le site, merci de contacter la mairie .

Rédaction : Agnès RENVOISE
:Guy AXISA

L'an deux mil dix-huit, le dix sept décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Sacierges Saint Martin, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

PRESENTS : Guy AXISA, Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Bérénice

LAMOUREUX, Dominique PELLERIN, Alfred PRINCE, Agnès RENVOISE **ABSENT EXCUSE** : Pascal DELANAUD,

Secrétaire de séance : Bérénice LAMOUREUX Votants :9

ORDRE DU JOUR :

- Point travaux maison Authiat : les locataires ont signalé au conseil municipal par courrier plusieurs petits travaux d'entretien à réaliser ; le conseil municipal va réaliser les réparations nécessaires dès que possible en début d'année 2019 ; Pascal Barिताud est plus particulièrement désigné pour le suivi de ces réparations.

- DM chapitre 21 : une délibération est adoptée à 9/9 voix pour un changement de ligne au chapitre 21

- Projet éolien : avis sur l'implantation d'un parc éolien sur les communes d'Argenton/Creuse et de Vigoux

Le Maire expose au Conseil Municipal les faits sur la demande d'exploiter un parc éolien sur les communes d'Argenton sur Creuse, Celon et Vigoux par la Centrale Eolienne des Portes de la Brenne. Il est nécessaire que le conseil donne son avis sur ce projet. Après délibération, le conseil vote : Pour à 5 voix / Contre à 3 voix / 1 abstention

Le Conseil Municipal charge Le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Devis extension columbarium : un devis a été demandé à l'entreprise qui avait construit le columbarium ; la dépense sera prévue au budget 2019 pour la création de 10 cases de 2 personnes (soit 20 places).

Installation d'une alarme au hangar des cantoniers : au vu de la recrudescence des vols dans de nombreuses communes du département, le conseil municipal prévoit d'installer au hangar une alarme dite protection – intrusion et une protection – vidéo. Cette dépense sera prévue au budget 2019

Installation de toilettes à la mairie : cette dépense avait été prévue au budget 2018, sous réserve de l'obtention d'une subvention DETR ; cette subvention ayant été refusée par Mme la sous-préfète du Blanc, le conseil reporte les travaux à 2019.

Indemnité du trésorier

Le Conseil Municipal décide

de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;

de prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui accorder l'indemnité de budget de **30.49€ pour 2018**

d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50% par an soit **182,52€ pour 2018**

que cette indemnité sera attribuée à Monsieur Joël PERROT, receveur municipal pour l'année 2018.

- Modification de la délibération de l'agent recenseur (erreur dans les dates d'emploi)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement ; considérant la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2019. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents LA CREATION D'UN POSTE D'AGENT RECENSEUR : un emploi d'agent recenseur, à temps non complet, pour la période allant du 1er janvier 2019 au 16 février 2019.

L'agent sera payé à raison de : 1 175€ brut pour la totalité du recensement. Ce calcul a été calculé sur la base des précédents recensements, incluant les tarifs de logements et bulletins remplis ainsi que le remboursement pour les frais de formation et de transport et les formations.

- Révision des listes électorales : pour la commission de révision, il est nécessaire de désigner un membre supplémentaire issu du conseil municipal mais qui ne peut être ni M. le Maire ni Adjoint. Agnès Renvoisé propose sa candidature qui est acceptée à l'unanimité. Elle participera donc à cette commission, en appui de M. Jean Claude MOULIN et de M. Carl MAHUZIES.

- Modification de la délibération sur la taxe foncière pour les jeunes agriculteurs

DELIBERATION modifiant la précédente n°2018-10 -036 POUR LE DEGREVEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI POUR LES JEUNES AGRICULTEURS POUR UNE DUREE DE 5 ANS

Le Maire expose les dispositions de l'article 1647-00 bis du code général des impôts permettant au conseil Communal d'accorder un dégrèvement de 50% pour une durée qui ne peut excéder 5 ans, de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties afférentes aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs :

-installés à compter du 1^{er} janvier 1995 et bénéficiant de la dotation d'installation ou des prêts à moyen terme spéciaux prévus par les articles D.349-9 à D.343-16 du code rural et de la pêche maritime,

-installés à compter du 1^{er} janvier 2001 et qui ont souscrits un contrat territorial d'exploitation dans les conditions définies aux articles L.311-3, L.341-1, R.311-2, R.341-7 à R.341-13 et R.341-14 à R.341-15 du même code,

Il rappelle que ce dégrèvement de 50% est à la charge de la collectivité qui l'accorde et qu'il complète le dégrèvement de droit de 50% pris en charge par l'Etat.

Le maire présente au Conseil Municipal une lettre émanant des jeunes agriculteurs de la région Centre Val de Loire. Celle-ci concerne l'exonération de la deuxième partie de la taxe Foncière sur le non-bâti pour les jeunes agriculteurs. Ce dégrèvement est pris en charge à 50% par l'Etat durant les cinq premières années d'installation.

L'exonération de la deuxième partie de cette taxe, soit les 50% restants dépend de la responsabilité de l'Elu local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide d'accorder le dégrèvement de 50% de la taxe foncière sur les propriétés non-bâti afférentes aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs,

Décide que ce dégrèvement est accordé pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur,

Charge Le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Cette délibération sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2020 (contrairement à ce qui avait été indiqué dans la délibération précédente).

- Paiement mensuel des indemnités pour le Maire et les Adjointes

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux termes des prélèvements à la source il est recommandé de faire des versements mensuels pour les indemnités du Maire et des Adjointes.

Les indemnités étaient jusqu'à présent versées trimestriellement.

Donc, en complément des délibérations n°2014-03-002 et 2014-03-003 fixant le versement indemnités fonction au Maire et Adjointes au Maire à compter du 1^{er} avril 2014 :

Le conseil approuve à l'unanimité le versement mensuel de ces indemnités et charge le Maire de notifier cette décision aux services afférents.

QUESTIONS DIVERSES

- Transports scolaires pour l'école de Roussines : malgré un courrier de M. le Maire adressé au service concerné, il n'a pas été possible de faire rouvrir un arrêt à La Lande pour 2 enfants scolarisés à Roussines depuis septembre 2018. Les parents doivent les amener chaque matin à l'arrêt du Recheuil, sous prétexte que cet arrêt est situé à moins de 2 km de leur domicile. Après une rencontre avec les parents, il est décidé de refaire une demande sans délai auprès du service du Conseil Régional pour que cet arrêt soit ouvert en septembre 2019. Les arrêts doivent évoluer en fonction des enfants scolarisés, de nombreux arrêts sont d'ailleurs fermés chaque année et il est indispensable que d'autres soient ouverts pour s'adapter à notre démographie rurale.

- Devis salle des fêtes de Chéniers : pour maintenir la salle des fêtes de Chéniers en bon état, il est nécessaire de changer la porte d'entrée et une fenêtre. Des devis vont être demandés pour inscrire les dépenses au budget 2019

